

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le seize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoit MOREAU, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Franck MATTON, Pierre GAY, Jean-Luc CANU, Gérard BLONDEL.

**Absente excusée :**  
Madame Fanny LOURETTE.

Monsieur Jean-Pierre CANU a été élu secrétaire.

Madame Agnès VAN COLEN fait une remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion concernant le stationnement du Camion Pizza. Elle précise que le stationnement devant la boulangerie peut être dangereux et non dangereux comme noté dans le compte-rendu.

Monsieur Jean-Pierre CANU revient sur la période enneigée. Il souligne qu'il a rencontré Monsieur Louis CAPRON Fils, Agriculteur, celui-ci préférerait qu'une organisation soit faite en amont afin d'éviter tout problème d'assurance.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

#### **1°) Rénovation du chauffage dans certains bâtiments communaux**

Monsieur Le Maire souligne que des travaux de rénovation du chauffage sur certains bâtiments communaux sont à réaliser cette année. Un devis a été demandé. Il s'élève à la somme de 5 039.20 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demander une subvention la plus élevée possible auprès du Département, auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et enfin auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans le cadre des fonds de concours.

Monsieur Jean-Pierre CANU précise que d'autres devis devraient être demandés systématiquement afin d'avoir une comparaison des prix. Il ajoute que ce n'est en rien un manque de confiance envers Monsieur SAINT SANS et que les artisans de Sotteville sont privilégiés. Monsieur Thierry WYSS souligne qu'il vérifie les prix sur internet.

Monsieur Jean-Luc CANU précise que le plafond du bâtiment occupé par l'Association « Les Lucioles est trop haut. Il demande de faire évaluer le coût d'une isolation par le grenier. Monsieur Thierry WYSS précise qu'il n'est pas possible d'accéder par le grenier à l'intérieur. Cette idée est en cours de réflexion. Il est aussi demandé de faire un devis pour le changement de la porte.

## 2°) Rénovation des solins et création d'un chéneau sur l'Eglise

Monsieur Le Maire souligne que des travaux de rénovation des solins et une création de chéneau sur l'église sont à réaliser cette année. Un devis a été demandé. Il s'élève à la somme de 3 696.00 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demander une subvention la plus élevée possible auprès du Département, auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et enfin auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans le cadre des fonds de concours.

Monsieur Jean-Luc CANU souligne que la corniche à droite dans l'église est très dangereuse. Il serait opportun de demander un devis pour la réparation. Il rajoute que l'église est un patrimoine et qu'il faut le sauvegarder. Monsieur Le Maire contactera un expert pour évaluer les travaux.

En attendant, les réparations, Monsieur Pierre GAY propose de sécuriser et mettre hors d'eau à l'aide d'un filet. Des devis seront demandés.

## FACTURE INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire précise que les travaux extérieurs de la boucherie sont terminés. Les travaux étaient prévus au budget primitif 2017. La facture s'élève à la somme de 16 240.36 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement. Cette dépense sera imputée à l'article 2313 Immos en cours sur le budget 2018.

## REMBOURSEMENT SIVOS

Monsieur Le Maire souligne que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a la compétence transports- TAP – et Périscolaire. Ainsi les dépenses engagées par la Commune et le SIVOS du 03 janvier 2017 au 07 juillet 2017 sont remboursées. Le périscolaire s'élève à la somme de 1 296.00 € et doit être remboursé au SIVOS du Dun et de La Veules. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à rembourser le SIVOS qui avait la compétence.

## **EOLIENNES**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un dossier concernant les éoliennes. Une étude technique est en cours sur la Commune de Blosserville. La société porteuse du projet souhaite rencontrer la Commune de Sotteville afin de donner une information sur une éventuelle implantation sur la commune. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas d'information sur ce sujet car il n'est pas intéressé par ce projet.

## **EXPLOITATION D'UNE PORCHERIE**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un dossier concernant l'exploitation d'une porcherie de 2940 animaux-équivalents. Un avis d'information est affiché depuis le 08 janvier 2018. Une réunion pour les Maires a eu lieu le 20 janvier. L'épandage se fera sur quelques parcelles sottevillaises d'environ 46 hectares du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> Novembre à raison d'un à deux épandages par an.

Monsieur Jean-Luc CANU précise que la nappe phréatique peut être touchée. Monsieur Le Maire précise qu'un périmètre est établi, que les consignes sont très strictes. Monsieur Le Maire demande l'avis au Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Luc CANU souligne qu'il n'a pas assez d'information, il souhaiterait une réunion sur ce sujet avec les agriculteurs concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

**VOTE : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTIONS 3**

## **CONTRAT LIRE SUR LA PLACE**

Monsieur Le Maire propose de reconduire « Lire sur la Place » qui permet d'ouvrir la bibliothèque tous les après midi de l'été en direction des Sottevillais mais aussi des touristes. Cette année, la période choisie et la plus propice est du 16 juillet au 18 Aout 2018

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la création d'un poste d'animation à la bibliothèque durant l'été.

Il précise que l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale autorise, en son alinéa 2, le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur Le Maire propose :

- La création d'un emploi d'agent d'accueil pour assurer des fonctions d'accueil du public pour l'animation « lire sur la place » dont la durée hebdomadaire est fixée à 18 heures,
- L'établissement d'un contrat à durée déterminée de 1 mois et 3 jours, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 297, Indice Majoré 309 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création, à compter du 16 juillet 2018 jusqu'au 18 Août 2018 inclus, d'un emploi d'accueil du public à 18/35<sup>ème</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer un contrat à durée déterminée de 1 mois et trois jours (congés compris), pour le recrutement d'un agent non titulaire, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Il est recherché une personne étudiante de Sotteville-sur-Mer âgée de 17 ans ou plus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6413 du budget.

## **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Article 3, 1° de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 1° de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts et des voiries, et l'entretien des bâtiments communaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 02 Avril 2018 un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour une durée de 8 mois à savoir jusqu'au 01 Décembre 2018 sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :**

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des voiries et l'entretien des bâtiments de la Commune suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures à compter du 02 Avril 2018 pour une durée maximale de 8 mois soit jusqu'au 01 Décembre 2018 sur une période de 12 mois.

**Article 2 :**

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 297 Indice Majoré 309, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**Article 3 :**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget Primitif 2018.

## **URBANISME**

Monsieur Le Maire rappelle le projet d'un particulier concernant la création d'un lotissement de 11 parcelles sur la Commune de Sotteville-Sur-Mer. Le montant des travaux d'extension d'électricité s'élève à la somme de 2 793.60€ Monsieur Le Maire souligne qu'une convention tripartite pourrait être établie afin que la Commune ne supporte pas le coût de ces travaux.

Monsieur Jean-Luc CANU précise que les eaux devront être bien gérées car actuellement, les routes drainantes ont leurs limites.

Monsieur Le Maire précise que le point bloquant pour le certificat d'urbanisme est pour l'instant la servitude électrique.

Monsieur Pierre GAY souligne que l'actuel lotissement « Les Tisserands » est partiellement habité et que les parcelles Sodineuf en accession à la propriété ne se vendent pas. Le projet arrive trop tôt dans la gestion du village.

Monsieur Le Maire acquiesce.

Monsieur Thierry WYSS précise que si un lotissement se construit, il devra rester privé, à charge en totalité du promoteur.

Monsieur Gérard BLONDEL souligne que la station d'épuration va peut-être arrivée à saturation. Monsieur Thierry WYSS lui a répondu qu'elle est construite pour 2500 équivalent habitants.

Monsieur Jean-Pierre CANU rejoint les propos de Monsieur Pierre GAY.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote : Qui est pour la création d'un lotissement dans la Commune dans les mois à venir ?

Pour : 4 Contre : 4 Abstentions : 2

Ce vote ne permet pas de prendre une décision.

Monsieur Le Maire propose de contacter ENEDIS pour connaître les modalités de la convention tripartite, si elle peut être réalisée. Cette question sera mise à l'ordre du jour à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **PANNEAU PECHE A PIED**

Monsieur Le Maire souligne que la Commune a été contactée par le CTSN concernant la mise en place d'un « panneau d'information pêche à pied de loisirs ». Le coût du panneau s'élève à la somme maximale de 2 000.00 € HT. Le mode de financement est confirmé à savoir :  
L'Agence de l'eau participera à hauteur maximum de 50%  
Le Département participera à hauteur maximum de 30%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires pour ce projet et solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Monsieur Jean-Pierre CANU ajoute qu'il a un rendez-vous avec Monsieur ROUSSELET de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre quant à la signalisation de la RD 68 traversant SOTTEVILLE.

## **ASSOCIATION DE LOISIRS CREATIFS**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame SCHEPENS Véronique concernant la création d'une association et la recherche d'un local.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la mise à disposition d'un local à la Bergerie la « salle ados » pour cette association. Il est rappelé qu'aucune ventilation n'est installée dans ce local. Monsieur Le Maire rencontrera Madame SCHEPENS afin de discuter des modalités de mise à disposition. Une convention sera signée.

## **AMICALE DU PERSONNEL**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Il est proposé aux agents une adhésion afin de pouvoir bénéficier d'activités et d'animations. L'adhésion a charge de l'agent s'élève à la somme de 14 €. La cotisation a charge de la commune par agent adhérent est fixée à 86 €. Les 4 agents de la Commune sont d'accord pour adhérer. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer à cette proposition. Monsieur Le Maire est autorisé à verser la somme de 344.00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **REMERCIEMENTS**

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Antoine BAZIRE pour les services rendus à la Commune.

### **MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE**

La Commune de Saint-Valéry-En-Caux a décidé la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé afin de maintenir et favoriser l'installation de professionnels de santé libéraux et permettre à de jeunes médecins de s'installer.

Cette maison de santé desservira plusieurs communes dont la nôtre. Ainsi, il est demandé une participation financière pour ce projet. Une notice explicative du projet est à disposition des Conseillers Municipaux. Une autre maison de santé est en projet sur la ville de Cany-Barville.

Monsieur Jean-Pierre CANU donne le coût de cette maison avec les moyens de financements proposé par la ville de Saint-Valéry-En-Caux. Il ajoute que cette maison couvrira beaucoup de communes. Monsieur le Maire précise que ce projet est très intéressant.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à réfléchir sur ce sujet pour le prochain Conseil qui fera l'objet du vote du Budget primitif de la Commune et en particulier du vote des subventions.

### **FETES DES MERES ET DES PERES**

La fête des Mères et des Pères aura lieu le dimanche 27 Mai à 11 heures à la salle « La Grange ». Monsieur Jean-Pierre CANU précise que les deux nouveaux commerces seront ouverts. Monsieur Le Maire propose de contacter les commerçants afin d'inaugurer ces ouvertures lors de cette cérémonie.

### **RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire souligne que le camion de ramassage des ordures ménagères ne passe pas dans le chemin des Soupirs. Une habitante de la rue nous a signalé ce problème. Après renseignements auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, le camion ne s'engage pas dans le chemin en raison des panneaux d'interdiction. Il est proposé de mettre en place un Sens Interdit Sauf Service. Monsieur le Maire propose de rencontrer tous les riverains de ce chemin pour en discuter.

## **SITE INTERNET**

Monsieur Le Maire précise que notre hébergeur (Furmini) du Site Internet cesse son activité. Le contrat prend fin Février 2018 et peut être prolongé jusqu'au mois de juin 2018 pour la somme de 195 €.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER précise qu'à partir du mois de juin, la commune pourra avoir un nouvel hébergeur via le Réseau des Communes moyennant la somme de 246€ par an. Le nom du domaine sera réutilisé. Le Conseil Municipal accepte.

## **SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune possède une ZPPAUP sur la commune depuis de nombreuses années. Une réforme du droit de patrimoine est en cours et notre ZPPAUP sera transformée en site patrimonial remarquable. Cette loi a pour but de simplifier les procédures de création et de gestion des espaces protégés pour leur intérêt patrimonial et des instances de décisions. La Commune participera à la rédaction de la Charte. Madame COURTOIS, Architecte des Bâtiments de France, propose d'exposer ce dossier lors d'une réunion en Mairie. Un dossier nous a été remis. Celui-ci sera transmis aux Conseillers Municipaux dans les prochains jours.

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame LEGRAND nous remerciant pour le prêt de la salle « La Grange » lors des obsèques de son époux.

Messieurs Jean-Luc CANU et Gérard BLONDEL remercient le Conseil Municipal pour les marques de sympathie lors des obsèques de leurs parents.

## **ECHO DES FALAISES**

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER propose de changer la fréquence de rédaction du journal communal « L'Echo des Falaises ». Elle souhaiterait qu'il paraisse tous les trimestres afin que l'information soit plus récente et que le contenu soit plus succinct. Les Conseillers municipaux sont d'accord pour une première parution début avril.

Monsieur Gérard BLONDEL précise que 5 personnes étaient présentes à la réunion publique, et souligne sa déception quant à l'intérêt de la vie communale.

## **SIGNALETIQUE**

La mise en place du totem ainsi que la signalisation concernant le chemin de randonnée seront effectives très prochainement sur la Place de La Libération.



Monsieur Franck MATTON signale que le chemin le long de la falaise est très dangereux, il y a beaucoup de trous en formation. Monsieur Le Maire informe qu'un arrêté sera pris et des panneaux seront installés pour indiquer la dangerosité.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS**

Monsieur Gérard BLONDEL demande s'il est possible de programmer une réunion du Conseil ayant pour seul objet le vote des comptes administratifs. Monsieur Le Maire prend note.

### **BOULODROME**

Monsieur Gérard BLONDEL, rappelle qu'il souhaiterait qu'un terrain de boules soit mis en place à la salle « la Bergerie ».

### **SALLE « LA GRANGE »**

Monsieur Gérard BLONDEL signale qu'un néon clignote dans la salle « La Grange » et qu'il y a un problème au niveau d'un toilette. Ces réparations seront faites.

### **COMMERCES**

Monsieur Gérard BLONDEL insiste une nouvelle fois sur les périodes prolongées de fermeture des commerces. Il trouve ce fait regrettable.

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Gérard BLONDEL souligne que, pour lui, la Communauté de Communes devrait payer un loyer pour les sites Eau et Assainissement.

### **ENTRETIEN VOIRIE**

Monsieur Gérard BLONDEL précise qu'il y a un gros tas de terre à l'entrée du chemin du Val et qu'il serait nécessaire de le faire nettoyer par l'employé communal.

Il précise également que les accotements ne sont plus réalisés et que c'est très sale dans certaines rues. Les employés communaux devraient reprendre ce travail.

La séance est levée à 00 h 35

